

placed, he expressed himself truly sensible of the high honour the House had been pleased to confer upon him.

The Mace laid upon the Table. And then the Mace was laid upon the Table.

After which Mr. Ogden moved, seconded by Mr. Bourdages, That the House do adjourn until to-morrow at one o'clock in the afternoon.

And then Mr. Speaker Elect having put the question, it was agreed to, and the House adjourned until To-morrow at One o'clock in the afternoon.

Saturday, 11th January 1823.

Message from the Governor.

THE House being met, and Mr. Speaker Elect having taken the Chair;

A Message was delivered by Mr. William Boutillier, Gentleman Usher of the Black Rod :—

Mr. Speaker,

His Excellency the Governor in Chief desires the immediate attendance of this Honourable House in the Legislative Council Chamber.

The House attend the Governor, and Mr. Vallières de St. Réal is presented to him.

Accordingly Mr. Speaker Elect, with the House, went up to the Legislative Council Chamber, where he was presented to His Excellency for His approbation.

And then Mr. Speaker Elect spoke to the following effect :—

May it please Your Excellency,

In obedience to Your Excellency's Commands, the House of Assembly of the Province of Lower-Canada have proceeded to the Election of a Speaker, and I am the Person upon whom has fallen the honour of their choice.

The extent and importance of the duties attached to that exalted Station being far above my powers, and my zeal however ardent not sufficiently compensating for my incapacity, I most respectfully implore the excuse and commands of Your Excellency.

Then the Honourable Speaker of the Legislative Council said:

Mr. Vallières,

I am commanded by His Excellency the Governor in Chief to inform you, that being well satisfied as to your Loyalty and Talents, and relying confidently on your Moderation and Discretion in the exercise of the duties of the Office to which you have been elected, He approves the choice which the Assembly have made, and doth allow and confirm you to be their Speaker.

Then Mr. Speaker said :

My Lord,

Since the choice of the House of Assembly has been sanctioned by Your Excellency's approbation, it becomes me to submit myself with deference and humility to Your Excellency's pleasure, and I beg Your Excellency to accept of my most humble Thanks.

And I entreat that my conduct may at all times receive from Your Excellency a favourable construction.

Then the Honourable Speaker of the Legislative Council said :

Mr. Speaker,

His Excellency commands me to assure you that your words and actions will at all times receive from him the most favourable Construction.

And the House being returned ;

Mr. Speaker reported that the House had been in the Legislative Council Chamber, where His Excellency had been pleased to approve the choice they had made

étoit extrêmement sensible au grand honneur que la Chambre avoit bien voulu lui conférer.

Et alors la Masse a été mises sur la Table.

La Masse mise sur la Table.

Après quoi, Mr. Ogden a proposé, secondé par Mr. Bourdages, Que la Chambre s'ajourne à Demain à Une heure de l'Après-midi.

Et alors Mr. l'Orateur Elu ayant mis la question, elle a été accordée, et la Chambre s'est ajournée à Demain à Une heure de l'Après-midi.

Samedi, 11e. Janvier 1823.

LA Chambre étant assemblée, et Mr. l'Orateur élu ayant pris la Chaire;

Message du Gouverneur.

Il a été apporté un Message par Mr. William Boutillier, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire :

Mr. l'Orateur,

Son Excellence le Gouverneur en Chef désire la présence immédiate de cette Honorable Chambre dans la Chambre du Conseil Législatif.

En conséquence Mr. l'Orateur Elu s'est rendu avec la Chambre dans la Chambre du Conseil Législatif, où il a été présenté à Son Excellence pour son approbation.

La Chambre se rend auprès du Gouverneur, et Mr. Vallières de St. Réal lui est présenté.

Et alors Mr. l'Orateur Elu a parlé à l'effet suivant :

Qu'il plaise à Votre Excellence,

En obéissance à l'Ordre de Votre Excellence, la Chambre d'Assemblée de la Province du Bas-Canada a procédé à l'Election d'un Orateur, et je suis la Personne sur laquelle l'honneur de leur Choix est tombé.

Discours de Mr. Vallières de St. Réal.

L'étendue et l'importance des Devoirs attachés à cette Situation élevée étant bien au-dessus de mes forces, et mon zèle, tout ardent qu'il est, ne pouvant assez suppléer à mon incapacité, j'implore respectueusement l'Excuse et le Commandement de Votre Excellence.

Alors l'Honorble Orateur du Conseil Législatif a dit :

Mr. Vallières,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur en Chef de vous informer, qu'étant amplement convaincu de votre Loyauté et de vos Talens, et ayant une entière confiance dans votre Modération et Discréction dans l'exercice des devoirs de l'Office auquel vous venez d'être élu, il approuve le Choix que l'Assemblée a fait, et vous accepte et vous confirme pour être son Orateur.

Le Gouverneur approuve Mr. Vallières de St. Réal comme Orateur.

Alors Mr. l'Orateur a dit :

Monseigneur,

Votre Excellence ayant bien voulu donner sa Sanction et approuver le Choix de la Chambre d'Assemblée, il est de mon devoir de me soumettre avec déférence et humilité au désir de Votre Excellence, et je prie Votre Excellence de recevoir mes très-humbles Remerciements.

Et je prie que ma conduite puisse recevoir en tout tems de Votre Excellence l'interprétation la plus favorable.

Alors l'Honorble Orateur du Conseil Législatif a dit :

Mr. l'Orateur,

Il m'est ordonné par Son Excellence de vous assurer que vos paroles et vos procédés recevront d'elle en toutes occasions l'interprétation la plus favorable.

Et la Chambre étant de retour ;

Mr. l'Orateur a fait rapport que la Chambre s'étoit rendue dans la Chambre du Conseil Législatif, où Son Excellence avoit bien voulu approuver le Choix que cette